

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Potton

Séance extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton tenue le **mardi 13 décembre 2022**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 19h00.

Sont présents, le Maire, Bruno Côté, les Conseillers, André Ducharme, Christine Baudinet, Émilie Hébert-Larue, Cynthia Sherrer et Jason Ball. Tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation en bonne et de la forme.

La séance est présidée par le Maire Bruno Côté. L'adjoint à la direction générale, René Vachon, agit également comme secrétaire d'assemblée. Trois (3) citoyen assiste à l'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE ET PRÉSENCES

Le Maire, Bruno Coté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022 12 44

Il est proposé par Jason Ball
et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DE JOUR Séance extraordinaire Le 13 décembre 2022 à 19 h 00

1. Ouverture de la séance extraordinaire et présences;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Présentation et discussion des prévisions budgétaires et du plan triennal d'immobilisations;
4. Adoption des prévisions budgétaires et du plan triennal d'immobilisations;
5. Période de questions ne portant que sur les prévisions budgétaires 2023;
6. Fermeture de l'assemblée.

Adopté.

3- PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

À la suite de quelques séances de travail avec le Conseil portant sur les prévisions budgétaires pour l'année financière 2023 et le programme triennal d'immobilisations pour 2023-2024-2025, ces deux documents sont déposés et commentés par le Maire.

2022 12 45

4- ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Il est proposé par Cynthia Sherrer
et résolu

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2023 et le programme triennal d'immobilisations pour l'année 2023-2024-2025 telles que présentées et dont copie est jointe en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adopté.

5- PÉRIODE DE QUESTIONS NE PORTANT QUE SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

AUCUNE QUESTION.

6- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **André Ducharme** et résolu que la séance soit levée à 19h27.

Le tout respectueusement soumis,

Bruno Côté
Maire

René Vachon
Adjoint à la direction générale

Je, Bruno Côté, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.